



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 99349

Texte de la question

Alors que l'Union européenne lance une expérimentation sur les parkings gardiennés pour les poids lourds, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui préciser ses intentions et la position de la France au sujet de cette initiative qui semble recueillir l'adhésion d'une grande partie des professionnels concernés.

Texte de la réponse

La France approuve cette initiative, qui répond à une attente forte de la part des professionnels du transport routier en matière de sécurité sur les aires annexes situées le long des axes routiers. Le Gouvernement s'est d'ores et déjà engagé en faveur de l'augmentation et de l'amélioration de la capacité de stationnement offerte aux poids lourds sur le réseau routier national. Cette action a consisté, d'une part, à expérimenter la création de parkings payants sur les autoroutes concédées. Les contrats d'entreprise passés entre l'État et la majorité des sociétés concessionnaires d'autoroutes prévoient que des parkings sécurisés poids lourds seront réalisés à titre expérimental sur le réseau autoroutier. Trois parkings de ce type sont d'ores et déjà en service. L'État suit, d'autre part, avec intérêt les projets de plusieurs sociétés visant à créer un réseau européen de parkings sécurisés pour les poids lourds. Ces centres routiers, qui offrent un ensemble de services aux chauffeurs en sus d'un stationnement sécurisé, ont aujourd'hui vocation à se développer sur l'ensemble du réseau.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99349

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7248

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3449